Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16284-DE-1-1

Mérignac

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 5 octobre 2026

Délibération n° 2026_151
DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU FONDS D'AIDE À L'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE - ALSH OSCAR AURIAC

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOULET, Maire, par suite d'une convocation en date du 29 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : **47**

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU, Amélie AUDOIT, Alain CHARRIER, Jean-Louis COURONNEAU, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Anne-Eugenie GASPAR, Claude MELLIER, Patricia NEDEL, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Eric SARRAUTE, Gérard SERVIES, Aimeric ENARD, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Alice HERBERT, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Christine MALKIEL, Emilie MARCHES, Michelle PAGES, Caroline VAN RENTERGHEM, Clément VANDECASTEELE, Franck YVONNEAU, Arnaud ARFEUILLE, Clémence NAVEYS-DUMAS, Preslia OKOU, Loan PANIFOUS, Loïc PEDELUCQ, Christine PEYRE, Clémence PINEAU , Alexandre POUZEAUD, Fatou THIAM, Alessandro DI SOMMA, Rémi COCUELLE, Gérard CHAUSSET, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Thierry MILLET, Denis ABRAND, Fatima AIT KEDDOUR, Aurelie DOULUT, Jimmy BOURLIEUX, Prefmandh MABIALA, Stephane BRUNEL, Thierry TRIJOULET, Véronique TREZEGUET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : **2**

Mesdames, Messieurs : Marie-Ange CHAUSSOY à Claude MELLIER, Joël MAUVIGNEY à Thierry TRIJOULET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Amélie AUDOIT

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16284-DE-1-1

Madame Amélie AUDOIT, Adjointe au Maire Déléguée à l'Education, à l'Enfance et aux Droits de l'enfant, informe l'Assemblée que la Ville sollicite auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde un financement dans le cadre du fonds d'aide à l'investissement dédié aux Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH).

Ce fonds est mobilisé pour la création de l'accueil périscolaire, de l'ALSH et du restaurant scolaire au sein de l'opération de travaux « Restructuration et extension du groupe scolaire Oscar Auriac ».

La partie dédiée à l'accueil de loisirs sans hébergement représente 45 % du projet global. Cette aide financière sollicitée vise à soutenir le développement de l'offre d'accueil.

Pour rappel, le groupe scolaire Oscar Auriac, situé dans un quartier à forte croissance démographique du fait de la construction de nombreux logements neufs, présentait certains inconvénients tels que :

- des espaces sous dimensionnés : restauration, bibliothèque, salle de réunion, locaux d'accueil périscolaire, sanitaires, préau, locaux de ménage et de stockage,
- ou encore des locaux non adaptés aux besoins, nécessitant une remise à niveau technique.

Ces travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire et de l'ALSH vont permettre :

- la construction neuve d'un centre de loisirs,
- l'augmentation de la capacité d'accueil de l'élémentaire à 12 classes,
- l'extension de l'école élémentaire et de la restauration scolaire,
- la végétalisation et l'aménagement de la cour d'école avec un plateau sportif,
- l'atteinte des objectifs du décret tertiaire de réduction des consommations énergétiques,
- l'amélioration du confort thermique d'été.

Le plan de financement actualisé du projet est le suivant :

Dépenses		**Recettes**		
Intitulé de la dépense	**Montant**	**Partenaires**	**Montant**	**Taux**
Honoraires	1 292 616 €	Etat - DSIL	600 000 €	11,48 %
Travaux	3 935 000 €	CAF de la Gironde – Fonds	270 000 €	5,16 %
Dont gros œuvre	1 023 027 €	Auto financement Ville	4 357 616 €	83,36 %
TOTAL DÉPENSES	**5 227 616 €**	**TOTAL RECETTES**	**5 227 616 €**	**100 %**

La Ville sollicite ainsi, auprès de la CAF de la Gironde, un financement au titre du Fonds d'aide à l'investissement d'un montant de 270 000 €. Le montant total de l'opération est de 5 227 616 € hors taxes.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Sports-Solidarités-Familles et Ages de la vie en date du 23 septembre 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le financement de la CAF de la Gironde dans le cadre du Fonds d'aide à l'investissement ALSH, pour l'ALSH Oscar AURIAC ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 06/10/26
ID 033-213302813-20261005-16284-DE-1-1

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement avec la CAF de la Gironde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
Par 49 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 5 octobre 2026







Amélie AUDOIT
Secrétaire de séance

Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.